



Verein Jungfrau-Marathon  
Strandbadstr. 44 / CH-3800 Interlaken  
Tel +41 (0)33 827 62 90  
info@jungfrau-marathon.ch / jungfrau-marathon.ch  
MwSt-Nr. CHE 108.878.521 MWST

## Règlement du Marathon de la Jungfrau 2026

---

### Organisateur

Association Jungfrau-Marathon  
Strandbadstrasse 44, CH-3800 Interlaken  
info@jungfrau-marathon.ch  
Tél. +41(0)33 827 62 90  
www.jungfrau-marathon.ch

### Précision

Dans le texte qui suit, seule la forme du masculin est utilisée, mais elle implique également celle du féminin.

### Catégories

H/F 18, 20, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70

Il y a trois catégories dans le classement général : hommes, femmes et 'overall' qui inclut les hommes, les femmes et les divers. Pour les gens divers, il n'y aura pas de classement particulier et il n'y a pas de coche prévue lors de l'inscription. Dans ce cas-là, nous te demandons d'envoyer un email à la direction du Marathon de la Jungfrau ([info@jungfrau-marathon.ch](mailto:info@jungfrau-marathon.ch)).

### Conditions de participation au Marathon de la Jungfrau

Sont admis tous ceux qui sont nés en 2008 ou avant. La manifestation est soumise aux règles de l'IAAF, de l'«International Association of Athletics Federation», de l'«Association of International Marathons and Distance Races» (AIMS), de la «World Mountain Running Association» (WMRA) et de «Swiss Athletics» (Fédération suisse d'athlétisme). L'itinéraire officiel du marathon est contraignant tout comme les indications fournies par les responsables du parcours.

L'organisateur communique les mesures prises en matière d'organisation avant le début de la manifestation. Les mesures communiquées sont impératives.

La manifestation est réalisée sous l'observation des directives officielles étant en vigueur au moment de la réalisation. Sur le site web de l'organisateur, le protocole sanitaire valide est évident.

En cas d'infraction(s) susceptible(s) de perturber le bon déroulement de la manifestation ou de mettre la sécurité des participants en danger, l'organisateur est en droit de prononcer l'exclusion sans délai du fautif de la manifestation. Ces conditions de participation sont valables dans la version actuelle au moment de l'inscription, et elles font partie du contrat entre l'Organisateur et le participant. Elles peuvent connaître périodiquement des modifications. Les modifications communiquées jusqu'au moment du départ par écrit ou par internet ([jungfrau-marathon.ch](http://jungfrau-marathon.ch)) font intégralement partie du contrat. Il en va de même de celles qui sont annoncées par l'organisateur avant la course.

### Santé

Seuls des coureurs parfaitement entraînés sont en mesure de répondre aux exigences de cette épreuve alpine. Il est dangereux de se présenter au départ sitôt après une maladie infectieuse (angine, grippe, Covid-19 par exemple) ou si l'on a de la fièvre. Il est de même avec la consommation d'antidouleurs ou médicaments similaires avant le départ.



Nous faisons donc appel au bon sens et à la responsabilité de chaque participant. Chaque coureur participant au Marathon de la Jungfrau est conscient des risques encourus lors de la course et en assume l'entière responsabilité.

Seules les personnes en parfaite santé, sans maladies précurseur, sans symptômes de maladie ou de Covid-19 sont admises à la course. Surtout les personnes vulnérables sont obligées de suivre les directives de l'Office fédérale de la santé publique (OFSP).

Les médecins qui se trouvent sur le parcours sont en droit de retirer un coureur de la course pour des raisons d'ordre médical. Si, en dépit d'une telle décision, la personne concernée continue à courir, même derrière le véhicule balai marquant officiellement le terme de l'épreuve, elle le fait sous sa propre responsabilité, en dehors des structures de la course et elle ne peut plus prétendre aux prestations en place, de quel ordre qu'elles soient.

**A noter:** la deuxième partie du marathon se trouve dans une zone alpine et montagneuse ce qui peut impliquer un changement rapide de temps et de température. C'est à chaque coureur de s'habiller en conséquence.

### Frais d'inscription

Le montant des frais d'inscription est déterminé par l'organisateur.

En versant le montant des droits de participation ou en envoyant la carte des droits de participation gratuits, le participant approuve automatiquement au règlement de course.

Cet assentiment du règlement de course est aussi valable pour tous les autres participants ou toutes les personnes supplémentaires inscrites au même moment par la même personne. Cette dernière est tenue par la loi d'informer tous ces participants annoncés.

Par ton inscription tu deviens en même temps membre Running [de Swiss Athletics](#) et de la fédération faîtière Swiss Olympic. Pour cela, nous transmettons ton nom ainsi que ton adresse électronique à Swiss Athletics. Tes données seront utilisées exclusivement pour l'enregistrement comme membre et ne seront pas transmises à des tiers. Cette affiliation est gratuite pour toi et expire (après une année) à la fin de l'année civile suivante. Plus d'informations sur [www.swiss-running.ch/fr/protection-des-donnees](http://www.swiss-running.ch/fr/protection-des-donnees). Les coureurs peuvent révoquer par écrit à tout moment leur consentement à la transmission de leurs données à Swiss Athletics ([info@jungfrau-marathon.ch](mailto:info@jungfrau-marathon.ch)).

### Antidopage

Pour cette compétition, le statut actuel de dopage de Swiss Olympic est en vigueur. Des contrôles peuvent être effectués. En participant à l'épreuve, les sportifs présents acceptent de se soumettre aux règles [d'antidopage](#) de Swiss Olympic et reconnaissent la compétence exclusive de la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage de Swiss Olympic ainsi que du Tribunal arbitral du sport (TAS) de Lausanne, sous exclusion de la juridiction ordinaire.

### Numéro de départ (dossard) et transfert

Simultanément à son dossard, chaque coureur reçoit une puce électronique personnelle («Data-Chip») codée. L'utilisation d'une puce électronique (Data-Chip) privée est interdite. Epinglé sur la poitrine ou à un ruban spécifique, le dossard doit rester parfaitement visible tout au long de la course. Il ne peut être ni modifié ni plié. La non-observation de ces prescriptions peut entraîner la disqualification.



Verein Jungfrau-Marathon  
Strandbadstr. 44 / CH-3800 Interlaken  
Tel +41 (0)33 827 62 90  
info@jungfrau-marathon.ch / jungfrau-marathon.ch  
MwSt-Nr. CHE 108.878.521 MWST

Pour chaque changement concernant la place de départ (dossard) jusqu'au 23 août, CHF 20.00 de frais de gestion te seront facturés. Il faut envoyer un email au Secrétariat des courses afin d'annoncer ce changement et régler les frais au Helpdesk lors du retrait du dossard.

Dès le 24 août un changement concernant le dossard est uniquement possible lors du retrait du dossard sur place. Les frais de gestion sont de CHF 50.00.

### Transport des bagages

Tous les participants reçoivent un sac pour le transport des affaires personnelles qui doit être étiqueté avec le dossard personnel. Seuls les sacs officiels seront transportés à Grindelwald Terminal (non pas à l'arrivée). Le transport d'une pièce d'habillement personnelle et thermique à l'arrivée est uniquement possible avec le sac officiel 'arrivée' remis par l'organisateur. L'organisateur décline toute responsabilité liée aux objets confiés à ses bons soins et tout endommagement dû au transport.

### Véhicules d'accompagnement, accessoires de sport et animaux

Les véhicules d'accompagnement privés (motorisés ou non) de même que les personnes accompagnatrices, à vélo ou autres ne sont pas autorisés. Il en va de même en ce qui concerne la participation au Marathon de la Jungfrau avec utilisation d'accessoires interdits (bâtons de «Nordic Walking» notamment). Il est également interdit de courir avec des animaux. Le non-respect de ces prescriptions entraîne la disqualification.

### Disqualification

Le fair-play au Marathon de la Jungfrau ! Une disqualification sera prononcée en cas de fausses indications concernant la personne comme nom, année de naissance, sexe et en cas de comportement antisportif (par ex. évitement des postes de contrôle et de chronométrage, prise de raccourcis, participation sans numéro de départ valable, utilisation d'accessoires non autorisés, non-respect des consignes officielles, non-respect de [la Charte éthique de Swiss Olympic](#), prise de produits dopants, ). Il est également interdit de porter et de montrer un drapeau national lors de toutes les cérémonies de remise de prix, ainsi que la remise de son numéro de départ personnel à une autre personne sans suivre la procédure de transfert officielle du dossard.

La disqualification définitive est prononcée par un jury (directeur de course et responsable à l'arrivée). Toute objection doit être déposée par écrit auprès du responsable à l'arrivée au plus tard dans les trente minutes qui suivent la fermeture officielle de l'arrivée.

### Contrôle des temps à l'arrivée

La 'Pace-Bike' donne la vitesse avec laquelle les coureurs arrivent au temps limite aux postes de contrôle intermédiaires à Wengen et à Wixi. Les coureurs qui sont dépassés par le 'Pace-Bike' n'arriveront pas à temps au poste de contrôle et évolueront dès lors sous leur propre responsabilité.

**Le véhicule balai marque la fin de la course officielle** et il se trouve derrière le 'Pace-Bike'. Les coureurs qui sont dépassés par le véhicule balai sont considérés comme hors course et peuvent être sortis de la course par les responsables des postes de ravitaillement. Les coureurs ne sont plus en mesure de profiter des prestations liées au marathon.

Dès le passage du **véhicule balai**, le parcours est à nouveau ouvert librement à la circulation.

Lors du trajet, les médecins de service sont autorisés de sortir des participants de la course pour des raisons médicales.



Verein Jungfrau-Marathon  
Strandbadstr. 44 / CH-3800 Interlaken  
Tel +41 (0)33 827 62 90  
info@jungfrau-marathon.ch / jungfrau-marathon.ch  
MwSt-Nr. CHE 108.878.521 MWST

Les coureurs qui passent aux postes de contrôle intermédiaires à Wengen ou Wixi dans un temps supérieur à celui fixé par l'organisateur sont expulsés du classement et perdent leur droit aux prestations liées au marathon (ravitaillement, poste sanitaire, classement chronométrique, liste des résultats, médaille, tee-shirt de «finisher», etc.).

Les temps de passage suivants écoulés donnent aussitôt la fin du marathon. Le temps est déterminant et non pas le 'Pace-Bike' :

- Gare de Wengen (à 30,7 km), 4h25' après le départ personnel  
**Le parcours sera fermé à 13 heures (heure locale) au kilomètre 30,7.**
- Wengernalp, bifurcation Wixi (à 38,5 km): 5h50' après le départ personnel  
**Le parcours sera fermé à 14h25 (heure locale) au kilomètre 38,5.**

Les coureurs n'atteignant pas le temps limite fixé par le CO recevront une mention sur leur dossard personnel codé ce qui leur interdit de terminer la course. Le dossard inclut le voyage en direction de Eigergletscher afin de pouvoir retirer les objets de valeur et à Grindelwald le bagage personnel.

### Abandon

Le coureur qui abandonne est prié de s'annoncer au poste sanitaire le plus proche.

Le numéro de départ (dossard) donne droit au trajet, par chemin de fer, en direction de « Eigergletscher » pour y récupérer ses objets de valeur éventuellement déposés et à Grindelwald pour y récupérer les affaires personnelles. Le dossard donne également droit au retour en moyen de transport public à Interlaken.

Les frais occasionnés par la recherche éventuelle de coureurs sont facturés à la personne fautive.

### Responsabilité

Chaque participant est responsable de sa propre personne et doit donc, notamment, être au bénéfice d'une assurance accidents. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de maladie ou d'accident nécessitant une évacuation ou un séjour à l'hôpital. Le fait qu'un participant inscrit ne se présente pas au départ ou annonce à l'organisateur qu'il ne s'y présentera pas **ne donne pas droit au remboursement de son droit de participation, même sur présentation d'un certificat médical** (voir, à ce sujet, la possibilité offerte, lors d'une inscription en ligne, de contracter une assurance couvrant le droit de participation). L'organisateur décline toute responsabilité liée aux objets confiés à ses bons soins.

### Sécurité

Le processus de départ et les heures de départ seront publiés à temps dans le Race-Info. Aucune autre heure de départ n'est permise ni admise.

Lors de mauvais temps et pour raisons de sécurité, la direction de la course a le droit de modifier le parcours et les postes à tout temps. Dans ces cas-là, les limites de temps peuvent être adaptées. En changeant le parcours, le chronométrage continuera aussi bien que possible. Par mesures de sécurité, la direction de la course se réserve le droit d'annuler la compétition. Si le Marathon doit être annulé, raccourci ou modifié, il n'y a aucun droit à un remboursement des droits de participation ou à d'autres exigences.

Des temps record sur des parcours adaptés ne sont pas valables.





Verein Jungfrau-Marathon  
Strandbadstr. 44 / CH-3800 Interlaken  
Tel +41 (0)33 827 62 90  
info@jungfrau-marathon.ch / jungfrau-marathon.ch  
MwSt-Nr. CHE 108.878.521 MWST

L'organisateur a le droit de dédire, d'ajuster, de raccourcir ou de modifier le parcours de la course en cas de raisons importantes. Une raison importante est une force majeure, extérieure, imprévue et imparable empêchant le départ à l'heure prévue et la réalisation de la course organisée. Si le marathon est touché par une force majeure comme une guerre, le terrorisme, une tempête, une pandémie ou une consigne officielle, l'événement sera annulé et les droits de participation ne seront pas remboursés. L'organisateur nie toute responsabilité en cas de ces forces majeures engendrant l'annulation de la course.

### **Cadeau « finisher »**

Chaque participant ayant passé correctement les postes de contrôle en route et ayant franchi la ligne d'arrivée à Eigergletscher se verra remis la médaille officielle et le tee-shirt de « finisher » du Marathon de la Jungfrau. Il recevra également un diplôme de « finisher » avec son nom imprimé se basant sur l'inscription par internet. Aucun diplôme ne sera envoyé par voie postale.

### **Protection de données**

L'utilisation des données personnelles est régie dans la [Déclaration actuelle de protection de données](#). Les participants ne s'obligent à mettre les données personnelles de tierces personnes à disposition de l'organisateur que si leur représentant légal connaît la Déclaration de protection de données et que s'ils ont le droit de le faire selon le droit actuel de protection de données.

En tout temps, l'organisateur a le droit d'exiger des participants de prouver la disponibilité de cette condition préalable – et surtout l'accord de la tierce personne – à délai imparti et il a le droit au cas contraire de se désister à tous les contrats.

Les photos et les vidéos faites lors du Marathon de la Jungfrau peuvent être utilisées sans droit de rémunération sur internet, à la télé, dans les propres moyens publicitaires, les magazines, les livres et les publications de relations publiques.

Datasport a été chargé du chronométrage et de l'apport d'autres prestations. Lors de l'inscription, Datasport installe un compte pour chaque participant. Pour le traitement des données sur ce compte, les [Directives de la protection de données](#) et les Conditions générales d'affaires de la [tierce entreprise Datasport AG](#) font foi.

### **Informations et contact**

Les [Directives de protection de données](#) de notre traiteur de données Datasport, la [Déclaration de protection de données](#) de Swiss Running et les [Directives de protection de données](#) de l'Association du Marathon de la Jungfrau.